

L'an deux mil seize, le vingt du mois de juin à vingt heures et cinquante cinq minutes, les Membres du Conseil Municipal de la Commune d'ARRE se sont réunis au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de *Monsieur Stéphane MALET*, Maire.

Conseillers présents :

Mesdames CHAMBON Barbara – SOULIER Florence – RAUNIER Astrid – PAULET Chantal - COUDERC Jacqueline - Messieurs CASTOR Romaric – SORIANO José - FRONTIN Marc – CAVALIER David.

Absent excusé : *Monsieur CHIARELLI Philippe*

Secrétaire de séance : *Madame SOULIER Florence*



Le Maire ouvre la séance et demande aux membres du Conseil Municipal s'il y a des observations sur le précédent procès-verbal.

Il demande également la possibilité de retirer la délibération « Bornage des terrains » et de rajouter une question diverse en délibération.

Le conseil Municipal accepte.



I – COMPETENCE TRAVAUX ET/OU MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC AU SMEG.

Cette compétence concerne :

- ➔ les travaux neufs tels que changements de mats d'éclairage public, extension de réseau, etc...
- ➔ les travaux neufs ET maintenance de l'éclairage public afin qu'ils soient pris en charge par le SMEG (Syndicat Mixte d'Electrification du Gard).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide de léguer au SMEG uniquement la compétence travaux neufs.

II – DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT POUR LA STATION DE POMPAGE.

Le Maire avise le Conseil Municipal que la commune sollicite une aide financière auprès du Département, en complément de l'Agence de l'Eau, afin d'améliorer la station de pompage.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette décision.

III – JUSTIFICATIFS DES ASSOCIATIONS POUR LA TRESORERIE.

Certaines associations dont le siège social est sur la commune ont fait l'objet d'une régularisation de paiement à titre exceptionnel. La mairie va procéder au remboursement de ce trop perçu sur l'année 2015.

IV – DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT - TRAVAUX D'AMELIORATION DES ECOULEMENTS DE LA RD 999.

Monsieur METGE David du cabinet CETUR a monté un dossier pour améliorer les écoulements de surface sur la route départementale 999 s'élevant à 70 050 €HT.

Le Conseil Municipal décide de solliciter une aide financière auprès du Département pour cette réalisation d'études et de travaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette décision.

V- SITE « LES BALE'ARRES ».

Suite aux documents demandés et fournis par Mademoiselle MEJANEL Lucie concernant le site « Les Balé'Arres », le maire et le conseil municipal donnent leur accord pour ouvrir son restaurant de type rapide. Celle-ci doit encore fournir sa déclaration d'ouverture de licence 3.

L'emplacement est accordé à titre gracieux, les consommations d'eau et d'électricité seront facturées en fin de saison, le site doit être démonté fin septembre (en fonction du temps un délai peut être accordé) et le terrain doit être remis en bon état.

Le Maire précise que le site les Balé'Arres se trouve dans l'illégalité au niveau de la licence d'exploitation. Aussi, si la personne en place ne se met pas à jour, il informe le conseil municipal qu'il présentera sa démission en tant qu'élus, ne voulant en aucun cas être responsable de cette situation.

VI – QUESTIONS DIVERSES.

→ Le maire a proposé au Conseil Municipal de délibérer pour le bornage des terrains avant chaque passation. La DDTM du GARD a spécifié que les bornages de terrain n'étaient pas obligatoires. Par contre si une parcelle en vente est en limite d'un terrain communal, le Maire peut le noter sur l'avis du maire du permis de construire.

→ Concernant la carte communale, une information a lieu le jeudi 23 juin auprès des élus à la mairie suivie d'une réunion publique le jeudi 30 juin à partir de 18h au foyer communal.

→ Monsieur CASTOR Romaric propose au Conseil Municipal :

- un devis pour aménager une cuisine (éléments, électroménager et montage) pour le dernier appartement au-dessus de l'ancienne poste. Celui-ci s'élève à environ 4 000 €

- d'acheter des cendriers afin de les disposer devant les bâtiments publics.

- ➔ Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers de l'année 2015 est disponible en mairie.
- ➔ Actuellement sur la commune a lieu des travaux pour le Schéma Directeur de l'Assainissement et de l'Eau Potable. Les travaux s'élèvent à 61 214 €ht. Des subventions sont allouées pour 42 849.80 €ht. Le reste, soit 18 364.20 €ht, est à la charge de la commune sur le budget 2017.
- ➔ Les boîtes de chocolats pour les aînés seront renouvelées en fin d'année.
- ➔ La mairie va contacter Monsieur LIEURE Jérôme, en charge du Syndicat Sainte Anne, pour voir la possibilité de sortir tous les compteurs d'eau en dehors de l'immeuble Sainte Anne à l'orphelinat.
- ➔ L'appartement situé au-dessus de l'ancienne poste est vacant. Les personnes intéressées pour la location sont priées de se faire connaître à l'agence LIEURE du VIGAN.
- ➔ Madame SOULIER Florence indique au Conseil Municipal que :
 - la CCA du VIGAN a fait des travaux d'assainissement pour le terrain de Monsieur LOISEAU.
 - elle a contacté Monsieur CANALES du SIVU Ganges-Le Vigan pour arracher une mauvaise plante à la rivière
 - la mairie prene à sa charge la chaux hydraulique pour arranger la passerelle.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à vingt deux heures et quinze minutes.

Le Secrétaire de Séance :
SOULIER Florence

Le Maire :
Stéphane MALET